

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 07 du 05 décembre 2013, 14 h 00

Salle des Actes – Faculté de Droit et de Science Politique – Aix-en-Provence

PV soumis à l’approbation de la CFVU du 15 janvier 2014

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Jean-Raymond FANLO (pouvoir), Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL (pouvoir), Jean-Michel VITON (pouvoir).

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE, Michèle LAGET, Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

Collège des personnels administratifs :

Fabrice GAUDY, Corinne GORI.

Collège des Etudiants :

Renaud ARGENCE, Ahmed-Ali EL AHMADI.

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Pierre RICHTER.

Effectif présent : 20 (*quorum à 21, le quorum n’est pas atteint*).

ASSISTENT EN QUALITÉ D’INVITÉS : Sylvie DAVIET, Martine BUSTANY, Patrick DI MASCIO, Jean-Marc GAY, Dominique JACOBI, Sophie LENGREND-JACOULET.

ORDRE DU JOUR :

- I **Approbation de procès-verbaux**
 - PV de la CFVU du 07/11/2013
 - PV de la CFVU du 21/11/2013
- II **Actualités**
- III **Présentations**
 - Stratégie AMU en matière de Relations Internationales
 - CROUS
- IV **Formation / Pédagogie**
 - CU Préventeur de risques routiers
 - Nomenclatures : parcours types
- V **Vie Etudiante**
 - Projets FSDIE
- VI **Questions diverses**



Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14 h 05.

I ACTUALITES

1) Election du Vice-président étudiant en janvier 2014

Le VP Formation rappelle les récentes élections qui se sont tenues afin de renouveler les collèges usagers des conseils centraux de l'établissement. L'étape consécutive à cette opération sera la désignation d'un nouveau Vice-président Etudiant (VPE). Les statuts de l'établissement prévoient que le VPE sera un représentant étudiant de la CFVU, qui sera élu par les membres de cette même instance sur proposition du Président. Cette élection aura lieu dès le démarrage du nouveau mandat des élus étudiants, soit en CFVU de janvier 2014 : dans la mesure où le mode de désignation du VPE suppose la présence du Président, le VP Formation informe l'auditoire que la date de la séance de janvier est susceptible d'être modifiée par rapport au calendrier prévisionnel initialement communiqué.

2) Expérimentation PACES

Le VP Formation informe la CFVU que le projet d'expérimentation PACES approuvé en CFVU du 07/11/2013 puis en CA du 26/11/2013 n'a pas été retenu par les instances nationales.

M. Dejou précise qu'une nouvelle campagne nationale d'expérimentation sera prochainement organisée, et dont les modalités seront encadrées par décret, ce qui devrait fournir aux établissements des éléments d'orientation plus précis pour élaborer les projets ; ceux-ci pourront en tout état de cause s'inspirer des initiatives construites dans le cadre de cette première vague.

3) Projet Pépite

Le VP Formation informe la CFVU d'un appel à projet national lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Intitulé « Projet Pépite », cet appel d'offre pourrait déboucher sur des financements accordés aux porteurs des initiatives qui seront retenues. La date limite de candidature étant fixée au mois de janvier 2014, AMU est actuellement en recherche de partenaires, afin de proposer un projet collaboratif : les possibles partenaires envisagés sont notamment l'Institut d'Etudes Politiques, ou encore l'Ecole Centrale de Marseille.

4) Classement SMBG

Spécialisée dans l'enseignement supérieur mondial, l'agence de notation EDUniversal (anciennement SMBG) a réalisé une enquête française conduisant à un classement des meilleurs masters, MS et MBA. Le VP Formation informe la CFVU que vingt-neuf formations AMU ont été retenues dans ce classement.

II APPROBATION DE PROCES-VERBAUX

1) Procès-verbal de la CFVU du 07/11/2013

Sous réserve des modifications demandées en séance, le procès-verbal de la CFVU du 07/11/2013 est approuvé à l'unanimité.

2) Procès-verbal de la CFVU du 21/11/2013

Sous réserve des modifications demandées en séance, le procès-verbal de la CFVU du 21/11/2013 est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention.

III PRESENTATIONS

1) Stratégie AMU en matière de relations internationales

Mme Daviet, Vice-présidente aux Relations Internationales (RI), présente les axes majeurs de la politique de l'Université d'Aix-Marseille en matière de RI (voir annexe).

Cet exposé donne lieu à de nombreux échanges.

M. Collomp souhaiterait que le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) soit davantage sensibilisé aux situations de reprise d'études dans le cadre du protocole Campus France : il déplore en effet le rejet quasi systématique des demandes d'inscription relevant de ce cas de figure. Si le filtrage strict des candidatures doit effectivement constituer une préoccupation essentielle des instances consulaires, il importe cependant de faire en sorte que les établissements d'enseignement supérieur français puissent contribuer au rayonnement de la francophonie ; or, M. Collomp considère que la position du MAE au sujet des demandes de reprise d'étude est de nature à freiner cette dynamique.

Mme Daviet indique que ce problème sera relayé auprès des représentants de Campus France. Elle confirme plus largement l'hiatus souvent constaté entre les universités, d'une part, et les représentants de Campus France, d'autre part. Le MAE a d'ores et déjà pris acte de cet état de fait, et les choix réalisés récemment en lien avec la gouvernance de Campus France témoignent d'une volonté marquée de rapprochement avec les acteurs de terrain : la nouvelle présidente de Campus France est en effet une ancienne présidente d'université.

Mme Bastien salue la pertinence du projet politique global qui a été présenté en séance.



Elle note cependant l'existence antérieure d'une longue tradition de coopération internationale développée au sein des structures aixoises d'AMU. Il s'agira ainsi de veiller à ce que la politique d'établissement qui sera réalisée assure un déploiement équilibré de la stratégie RI entre les différentes antennes d'AMU : en effet, la mise en place de nouvelles configurations ne devra pas invalider les acquis d'une pratique déjà très approfondie sur le secteur Lettres et Sciences Humaines.

Mme Mailloux confirme cette préoccupation, s'inquiétant de savoir de quelle manière la stratégie mise en place par AMU en matière de RI prendra en compte une expérience, des compétences et savoir-faire longuement élaborés par le passé, et déjà largement connus et reconnus par les partenaires internationaux.

Mme Daviet indique que le secteur Lettres et Sciences Humaines (LSH) peut effectivement se prévaloir d'une pratique déjà très avancée en matière de RI, du fait même que ce secteur assure l'enseignement des langues étrangères. Mme Daviet considère que les bonnes pratiques déjà développées ont vocation à inspirer les secteurs de formation qui seront davantage en demande, et pour lesquels les conditions d'une coopération internationale organisée et stratégique nécessiteront des travaux préparatoires plus importants. Cet échange des bonnes pratiques devrait passer notamment par la construction d'un maillage autour du secteur LSH, maillage qui devrait se concrétiser par une multiplication des collaborations interdisciplinaires. Dans cette perspective, la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche offre des potentialités à exploiter, notamment par les contrats de site, qui pourraient permettre l'émergence de pôles pluridisciplinaires suffisamment importants pour être visibles à l'échelle internationale. La stratégie d'établissement ne sera donc déployée au détriment d'aucun acteur, mais visera au contraire à enrichir chacun d'entre eux.

Revenant sur la problématique des sites aixois et marseillais, Mme Daviet rappelle que l'essentiel de la mobilité étudiante d'AMU se concentre sur trois UFR qui correspondent principalement à la commune aixoise (ALLSH, FDSP, FEG). Ce constat confirme incontestablement le dynamisme aixois en matière de RI. Mme Daviet estime en revanche qu'une attention particulière doit être portée à la distribution géographique des profils de mobilité recensés sur les différentes antennes d'AMU : ainsi, les partenariats aixois concernent essentiellement la formation, tandis que les coopérations marseillaises s'articulent davantage autour d'actions en lien avec la recherche. Cette situation s'explique notamment par l'importante représentation du secteur Sciences sur la commune marseillaise. Compte tenu de ce clivage assez net, une approche intégrée de la coopération internationale devra être privilégiée, qui permettra le développement d'une transversalité accrue, non seulement entre disciplines, mais également entre formation et recherche.

Dans le prolongement de ce propos, Mme Mouret note en effet un profilage très différent des collaborations RI entre les sites aixois et marseillais, qui implique des points forts et des points faibles qui sont fonction du positionnement géographique de la structure. Ainsi, elle relaye la formulation d'un besoin fréquemment exprimé au sein des UFR marseillaises, relativement à l'enseignement du Français Langue Etrangère (FLE), pour lequel les seules structures existantes sont aixoises.

M. Di Mascio appelle de ses vœux une collaboration des composantes et de la mission RI dans les réflexions qui seront menées : il note en effet que la mission RI projette la constitution d'une commission thématique relative aux formations en anglais ; de son côté, le comité des études de l'UFR ALLSH a également ouvert un cycle de travaux sur cette question. Un rapprochement des deux structures doit donc être envisagé.

M. El Ahmadi ajoute qu'il serait souhaitable que des représentants étudiants soient associés à cette collaboration.

Evoquant les chiffres relatifs à la mobilité entrante, M. Richter demande s'il est possible de distinguer la situation des étudiants internationaux inscrits dans le cadre de programmes de coopération d'une part, des *free movers*, étudiants de nationalité étrangère résidant en France pour y suivre un cursus non encadré d'autre part. La production de données chiffrées en lien avec la mobilité non encadrée présenterait un intérêt majeur selon M. Richter, qui rappelle que les services sociaux du CROUS sont régulièrement sollicités au sujet des *free movers*, qui pâtissent parfois de financements insuffisants. M. Richter insiste donc sur l'attention qu'il convient de porter à cette population d'étudiants ; il estime qu'il serait pertinent de disposer d'éléments statistiques concernant les taux de réussite de ces usagers, afin notamment de pouvoir évaluer précisément l'impact des situations sociales des *free movers* sur les résultats obtenus.

Abondant dans ce sens, M. El Ahmadi indique que 70% des dossiers vus en commission FSDIE social concernent des étudiants en mobilité entrante hors programme, et qui se trouvent en situation de grande détresse sociale une fois entrés sur le territoire français. A cet égard, M. El Ahmadi souhaiterait une collaboration plus étroite entre les différents acteurs impliqués dans la sélection des dossiers des étudiants entrants : il serait en effet particulièrement nécessaire d'établir des interactions plus significatives entre les services du MAE et l'université, notamment pour ce qui est de l'évaluation des conditions de ressources des candidats.

Mme Daviet confirme que certains étudiants internationaux construisent parfois leur projet de mobilité en réponse à des réalités sociales extrêmement complexes dans leur pays d'origine, et cette problématique doit en effet faire l'objet d'une vigilance particulière.

M. El Ahmadi demande comment pourrait être envisagé le rôle des MOOCs (Massive Open Online Courses) dans la stratégie qu'AMU aura à déployer en matière de RI.

Mme Daviet précise que les MOOCs constituent un outil d'attractivité pour les établissements, dans un contexte mondial très concurrentiel. Le développement massif d'une classe moyenne dans les pays émergents représente un important vivier de recrutement potentiel pour certaines universités américaines, qui ont développé les MOOCs afin d'attirer une population d'étudiants susceptibles de s'inscrire par la suite dans une formation qui sera suivie en présentiel.



Confirmant ce propos, M. Dejou rappelle que les MOOCs ont avant tout été conçus comme un possible moyen de diversification des ressources des universités américaines. Il estime que ces cours en ligne, tels qu'ils sont construits dans leur format actuel, se bornent à constituer un outil de communication, de publicité et d'attractivité, mais ne peuvent en aucun cas être assimilés à un véritable outil de pédagogie à distance. Aussi les MOOCs peuvent-ils contribuer au rayonnement de l'établissement ; il importe toutefois de les différencier clairement de la formation à distance proprement dite.

M. Gay expose la part grandissante de la coopération internationale dans les formations dispensées dans les écoles d'ingénieur. Il rappelle que le diplôme d'ingénieur ne peut actuellement être délivré au titulaire que si celui-ci a satisfait aux épreuves du TOEIC. Les projets nationaux vont d'ailleurs dans le sens d'une forte internationalisation des parcours : il est en effet envisagé de conditionner la délivrance du diplôme d'ingénieur à une mobilité internationale. Si une telle mesure est effectivement mise en place, la question du financement se posera avec acuité pour certains candidats, qui pourraient ne pas disposer des ressources nécessaires pour assurer un séjour durable à l'étranger. M. Gay souhaite donc que l'établissement soit sensibilisé à la possible discrimination qui pourrait découler de ce dispositif, et sur le rôle que pourrait jouer la mission RI dans le financement de ces étudiants.

Mme Daviet indique que la possibilité d'une action de la mission RI dans ce cadre pourrait être étudiée. Les choix stratégiques à opérer et les actions à mener devront être précisément ciblées afin d'optimiser l'utilisation des moyens, dans un souci d'efficacité.

Le VP Formation remercie Mme Daviet pour sa participation à la séance de ce jour, ainsi que pour la qualité de sa contribution.

2) CROUS

M. Richter effectue une présentation du CROUS articulée autour de deux axes : les différentes aides sociales dispensées d'une part, et la politique patrimoniale d'autre part (voir annexes).

A) Présentation des aides sociales proposées par le CROUS

M. Richter présente dans un premier temps les Bourses sur Critères Sociaux (BCS). Versées sur dix mois, elles correspondent à des montants calculés sur la base d'une grille d'échelons qui s'est vu ajouter deux nouvelles graduations à partir de 2013/2014 (échelons 0 bis et 7). Quelques éléments statistiques sont exposés (voir annexe) : M. Richter note une surreprésentation, dans la zone Sud du territoire, des étudiants positionnés sur les échelons les plus élevés, par comparaison avec la moyenne nationale.

Le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) se décline quant à lui selon deux modalités distinctes.

Annuel, il peut se substituer aux BCS pour les usagers qui, en raison de leur situation administrative, n'y sont pas éligibles. Cela peut ainsi concerner les inscrits de plus de vingt-huit ans, les stagiaires en reprise d'étude, les étudiants étrangers, ou encore les étudiants fiscalement rattachés au foyer parental, mais qui se trouvent en situation de rupture familiale avérée, et de fait privés de ressources financières.

Ponctuel, le FNAU ne constitue pas un financement pérenne, mais permet de répondre à un besoin momentané (aide alimentaire, soutien au paiement du loyer, soutien à l'adhésion à une couverture santé complémentaire...).

M. Richter note que, la plupart du temps, les crédits annuels ouverts au titre du FNAU ne sont pas entièrement consommés.

M. Richter présente enfin les Bourses de Service Public (BSP) qui s'inscrivent dans le dispositif des Emplois d'Avenir Professeur (EAP).

Les principes du dispositif EAP sont brièvement rappelés : il s'agit d'un dispositif social ouvert aux titulaires d'une BCS inscrits en L2, L3 ou M1. Rémunéré au titre du contrat aidé, l'étudiant s'engage parallèlement à présenter un/des concours d'enseignement.

Un étudiant en EAP perçoit donc, de manière cumulative : la BCS, une rémunération versée au titre de l'EAP, et la BSP.

Une discussion s'engage suite à cet exposé.

Mme Jacobi indique que la politique d'achat d'ouvrages par le SCD doit tenir compte de la répartition disciplinaire et géographique des boursiers. La capacité financière des étudiants à se procurer les manuels est en effet fonction de leurs ressources : disposer de données statistiques sur le nombre de boursiers par site et/ou par secteur permettrait de mettre en adéquation les acquisitions de livres avec les besoins du lectorat. Mme Jacobi demande donc de quelle manière le SCD peut se procurer ce type d'éléments chiffrés.

Le VP Formation indique que cette requête est à adresser à la DEVE, afin que des extractions puissent être réalisées à partir du logiciel APOGEE.

Mme Mouret et Mme Charmot-Bensimon tiennent à remercier tout particulièrement M. Richter pour son écoute, sa disponibilité, sa diligence, ainsi que pour l'approche extrêmement humaine avec laquelle il aborde les problématiques sociales des étudiants qui lui sont adressés par les composantes. M. Richter précise que le CROUS veille à concilier le respect des cadres réglementaires avec la souplesse qui s'impose dans le traitement de certaines situations d'urgence : il salue la réactivité des services sociaux du CROUS.



Appuyant les propos de Mmes Mouret et Charmot-Bensimon, le VP Formation souhaite que la qualité du service rendu par le CROUS soit largement reconnue par les étudiants eux-mêmes, en tant que premiers bénéficiaires.

A cet égard, M. Collomp estime nécessaire d'instaurer une présence physique systématique des assistantes sociales au cœur même des campus : la propension qu'auront les usagers à solliciter les services sociaux, et par là même à en apprécier le bénéfice, dépendra à l'évidence de la capacité de l'établissement à organiser un travail de proximité entre les travailleurs sociaux du CROUS et les étudiants.

B) Présentation des projets patrimoniaux et immobiliers du CROUS

M. Richter présente ensuite les projets immobiliers du CROUS, par sites (voir annexe) : à une réhabilitation des locaux existants s'ajoute la construction de nouveaux sites d'hébergement et de restauration. Ces projets ont été conçus dans le respect des objectifs nationaux et régionaux en matière de développement durable, et selon des normes qui garantissent un égal accès aux personnes à mobilité réduite. Le statut d'équipement public caractérisant les cités universitaires a permis un assouplissement certain des règles d'urbanisme et une configuration particulièrement adaptée aux besoins des étudiants. Une attention particulière a ainsi été portée au développement d'espaces de convivialité propres à favoriser l'émergence d'une vie de campus. Pour les sites pour lesquels la demande est moins pressante, des espaces comportant un nombre important de chambres de petite surface ont pu être ré-agencés en studios de plus grande superficie.

Ces travaux de grande ampleur ont notamment été rendus possibles par des financements de la Région via le Plan Campus.

Les membres de l'auditoire formulent des questions et remarques à la suite de cet exposé.

Notant que le nouveau restaurant universitaire du site Canebière de Marseille souffre d'une fréquentation trop faible, Mme Jacobi estime que ce problème est notamment lié au sous-dimensionnement évident de la bibliothèque universitaire du site marseillais de l'UFR de Droit et de Science Politique : présentant une capacité de quatre-vingt-dix places, cette bibliothèque n'est pas en mesure d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions. La population étudiante n'étant ainsi pas incitée à travailler dans les locaux du SCD, les usagers quittent le site universitaire dès la fin des cours et ne consomment donc que très peu sur place, ce qui a des incidences immédiates sur la fréquentation du restaurant universitaire.

Le VP Formation ajoute que cette problématique pourrait également être imputée à la configuration des emplois du temps de la FDSP, au sein de laquelle les cours s'organisent par demi-journée, de sorte que les étudiants ne sont pas amenés à déjeuner sur le site. Si cette gestion des emplois du temps peut effectivement présenter des impacts significatifs pour le restaurant universitaire, le VP Formation rappelle cependant que certains étudiants se trouvent dans l'obligation de travailler afin de financer leurs études, ce que permettent des cours répartis par demi-journée. Les arbitrages qui pourraient être pris en lien avec cette question devront donc toujours être pensés en lien avec l'intérêt des étudiants eux-mêmes.

Au-delà de ce cas précis, M. Richter évoque les fortes interactions qui lient indubitablement le fonctionnement du CROUS à l'activité de l'université. Il insiste plus particulièrement sur la nécessité d'éviter l'écueil d'une approche trop cloisonnée des domaines d'intervention du CROUS : intimement associées l'une à l'autre, les activités d'hébergement et de restauration varient à l'évidence en fonction de la temporalité universitaire. M. Richter indique que les ressources du CROUS se composent à 24% de subventions, les 76% restants émanant de ressources propres : dans ce contexte, l'organisation des calendriers universitaires et des emplois du temps présentent des incidences directes sur la fréquentation du CROUS, et donc sur sa capacité d'auto-financement. Rappelant que des Partenariats Public-Privé ont été amorcés, M. Richter indique que certaines de ces collaborations n'ont pu se pérenniser, en raison de trop fortes contraintes déplorées par les partenaires, en lien notamment avec les impératifs universitaires et avec la saisonnalité de l'activité. Le campus de l'Université Versailles-Saint-Quentin a notamment eu à pâtir de ce problème. M. Richter appelle donc de ses vœux le développement d'une coopération accrue entre le CROUS et l'université, afin que des mesures communes puissent être adoptées dans l'intérêt pédagogique et social des usagers, ainsi que dans le souci d'assurer un fonctionnement pérenne et concerté des différentes structures.

Mme Mouret demande à quel niveau et selon quels critères s'effectue l'attribution des chambres universitaires, s'interrogeant plus particulièrement sur la possible prise en compte du niveau d'études du candidat dans cette politique d'affectation des logements.

M. Richter indique que ces décisions sont prises en fonction de l'indice social, sans considération du niveau d'études, excepté pour les étudiants internationaux : pour ceux-ci, les étudiants en master et en doctorat sont prioritaires. Pour les étudiants nationaux, les données statistiques recensées montrent que les étudiants de L1 sont largement représentés parmi les attributaires de logements du CROUS.

Revenant sur la problématique des étudiants internationaux, M. Collomp insiste sur les difficultés rencontrées dans l'évaluation des conditions de ressources de certains candidats, qui bénéficient parfois d'une aide familiale ponctuelle visant à faciliter l'entrée sur le territoire national ; une fois cette étape réalisée, les sommes prêtées sont restituées à la famille, et l'étudiant peut alors se trouver dans une profonde détresse financière après son arrivée en France. L'instruction préalable des dossiers effectuée par les services du MAE ne fait pas l'objet d'une communication suffisamment fluide aux établissements d'enseignement supérieur, qui se trouvent pourtant en prise directe avec la complexité des situations sociales ultérieures qui devront en tout état de cause être gérées.



IV FORMATION / PEDAGOGIE

Le VP Formation informe la CFVU de certaines modifications de l'ordre du jour : en l'absence de retours de la DGESIP, le point relatif à la nouvelle nomenclature des formations ne sera pas abordé lors de la présente séance. Par ailleurs, la prochaine commission FSDIE se tenant le 12/12/2013, les conclusions de celle-ci ne seront visées qu'en CFVU de janvier 2014. L'unique point donnant lieu à vote sera donc le CU Préventeur de risques routiers.

CU Préventeur de risques routiers

Le VP Formation indique les éléments mis en exergue par les porteurs pour fonder la demande d'habilitation relative au certificat d'université Préventeur de risques routiers : l'existence d'un partenariat avec la fondation Renault permet l'utilisation d'infrastructures propres à garantir un apprentissage pratique dans les meilleures conditions, et en lien permanent avec des professionnels qualifiés. Par ailleurs, les enseignements dispensés s'appuient sur une équipe pédagogique fortement adossée à des formations AMU reconnues nationalement dans le domaine de la sécurité routière (DU, option au sein d'un parcours de Licence généraliste et spécialité de master).

Sur la base de ces éléments de fond, un important travail a été effectué sur la forme de ce dossier de formation.

Mme Charmot-Bensimon, rapporteur pour ce certificat, remercie en préambule MM. Paul et Paris pour leur concours dans l'expertise de ce dossier, qui a nécessité de nombreuses navettes avec les porteurs.

Elle décrit ensuite brièvement la formation, et expose ses conclusions : la fonction de préventeur de risques s'inscrit dans le cadre de la prévention des accidents du travail. A ce titre, un interlocuteur sécurité doit être désigné dans chaque entreprise : le présent CU entend répondre à ce besoin.

Concernant l'opportunité du programme, Mme Charmot-Bensimon confirme que le format du certificat en fait une formation unique, dont l'originalité découle du partenariat institué avec Renault. Cette collaboration permet en effet aux stagiaires de disposer d'équipements propres à garantir des conditions de sécurité extrêmement contrôlées dans le cadre des exercices et des mises en situation. Sur le plan de la conformité réglementaire avec les normes actées pour AMU en matière de DU, la formation est bien conçue en adéquation avec ce cadrage : les prévisions budgétaires en sont équilibrées et même légèrement excédentaires ; l'effectif de stagiaires envisagé est raisonnable, compte tenu des besoins et des capacités d'encadrement par l'équipe enseignante.

Cette présentation donne lieu à divers échanges.

Mme Bastien regrette l'emploi du terme « préventeur », néologisme qu'elle estime peu approprié à la dénomination d'une formation diplômante.

Par ailleurs, M. Di Mascio ayant été contraint de quitter la séance, Mme Bastien formule les remarques de celui-ci : M. Di Mascio déplore ainsi le circuit de validation de cette formation, pour laquelle la Présidence a été saisie avant que le conseil d'UFR ne se soit prononcé. D'autre part, compte tenu du partenariat avec Renault dans le cadre duquel se déploie ce certificat, M. Di Mascio souhaite attirer l'attention de la CFVU sur le caractère très problématique d'une formation universitaire formatée pour répondre aux besoins exclusifs d'une entreprise.

Sur ce dernier point, Mme Charmot-Bensimon précise que l'expertise préalable au présent vote a été conduite dans la plus grande vigilance : il a ainsi été vérifié que le pilotage des enseignements serait bien assuré par une équipe pédagogique d'AMU ; en outre, le public visé dans le recrutement des stagiaires ne se limite en aucun cas aux salariés de Renault.

Rappelant que la première version de la demande d'habilitation du certificat prévoyait que certaines tâches de gestion administrative soient assurées par des enseignants-chercheurs, M. Collomp demande si cette organisation a été maintenue. Mme Charmot-Bensimon indique que cette mention a été corrigée.

Au-delà de l'examen de cette demande d'habilitation, Mme Mailloux note que ce type de formation répond à un besoin réel, y compris au sein de l'établissement lui-même. Mme Mailloux observe en effet régulièrement, dans l'enceinte même d'AMU, des comportements d'automobilistes manifestement dangereux, notamment de la part de certains agents publics. La prévention des risques routiers doit donc être considérée avec la plus grande attention. L'aménagement des voies internes de circulation automobile pourrait ainsi être mieux borné, par exemple par l'installation de ralentisseurs ou encore par une signalisation plus visible.

Le VP Formation confirme que les constats relevés par Mme Mailloux doivent être envisagés avec la plus grande vigilance, afin que la sécurité des usagers et des personnels soit garantie sur l'ensemble des antennes d'AMU : la direction de l'établissement sera donc informée des comportements potentiellement dangereux observés sur certains campus.

Vote

La CFVU émet un avis favorable au dossier de formation du CU Préventeur de risques routiers, par 17 voix pour et 3 abstentions.



V QUESTIONS DIVERSES

1) Traitement des demandes de réorientation

Notant que le premier semestre d'enseignement arrivera à son terme dans les prochaines semaines, M. Collomp indique que cette période est particulièrement propice à l'expression de demandes de réorientation par les étudiants. Dans cette perspective, il demande si la CFVU sera amenée à formuler une position d'établissement sur les principes et modalités du traitement de ces demandes de réorientation, ou si les décisions relèveront de l'entière appréciation des composantes et/ou des responsables de formation. M. Collomp distingue notamment les réorientations intra-composante d'une part, des réorientations entre composantes AMU d'autre part. Dans ce second cas, l'instauration de critères communs pour l'examen des demandes pourrait présenter un intérêt certain, dans un souci d'équité pour les usagers.

Le VP Formation indique qu'aucune politique d'établissement homogène n'existe à ce jour, excepté pour les réorientations à l'issue du premier semestre de PACES : pour ce cas, les différentes configurations de réorientation, et les éventuelles validations d'éléments pédagogiques susceptibles d'en découler, ont été récapitulées dans une table de correspondance entre la PACES et les formations d'accueil potentielles. M. Paul rappelle que l'élaboration de cette grille a constitué un très lourd travail. Construire une politique de réorientation à l'échelle de l'ensemble des formations de l'établissement supposerait la mise en place d'une matrice associant chaque formation d'origine aux possibles formations d'accueil. Compte tenu du volume de formations ouvertes au sein d'AMU, la production de ce type de document ne pourrait être effective qu'à l'issue d'une réflexion approfondie et d'une concertation entre les composantes concernées. A court terme, le traitement des demandes de réorientation sera donc laissé à l'appréciation des composantes et des formations ; l'élaboration d'une politique d'établissement pourrait être envisagée à moyen ou à long terme.

2) Procédure de sécurisation des postes informatiques

M. Collomp déplore une procédure de sécurisation des postes informatiques trop rigide, qui implique une trop forte dépendance de l'utilisateur vis-à-vis de l'administrateur, y compris pour effectuer une simple mise à jour du système. Il rappelle en outre que ce procédé, s'il garantit le bon fonctionnement des machines, contraint cependant l'utilisateur à communiquer à l'administrateur le mot de passe permettant l'accès à sa session. La procédure de sécurisation se fait donc au détriment de la confidentialité de certaines données, et peut contraindre l'utilisateur à renouveler son authentifiant après chaque mise à jour. Il serait donc préférable que la possibilité soit donnée aux utilisateurs d'effectuer eux-mêmes les mises à jour sur leurs propres ordinateurs : M. Collomp souhaite que cette demande soit relayée auprès de la direction de l'établissement.

Mme Mouret note que l'intervention systématique de techniciens, pour une mise à jour manuelle de la totalité des postes du parc informatique, est de nature à mobiliser fortement les personnels. Elle s'étonne que la DOSI dispose des ressources humaines nécessaires à une tâche d'une telle ampleur ; M. Gay confirme que sur le site de Luminy, certaines machines peuvent être mises à jour à distance, et que l'intervention présenteielle de l'administrateur n'est pas toujours indispensable.

Mme Mouret précise que le fait de donner à un utilisateur les droits pour effectuer lui-même les mises à jour de sa propre machine pourrait conduire à lui ouvrir également la possibilité de télécharger de nouveaux logiciels : elle craint donc qu'il soit techniquement impossible de dissocier les deux types de verrouillage.

M. El Ahmadi rappelle que le collège usagers de la CFVU sera entièrement renouvelé en janvier 2014 : son mandat de Vice-président Etudiant arrive donc à expiration.

A ce titre, M. El Ahmadi tient à remercier l'ensemble des personnes avec lesquelles il a été amené à travailler au cours de ces deux années en tant qu' élu : il remercie plus particulièrement le VP Formation pour son sens du dialogue, et note que les étudiants ont toujours été associés aux discussions, aux travaux, et aux prises de décision qui les concernaient. M. El Ahmadi cite également les responsables politiques et les collaborateurs aux côtés desquels il a assumé sa mission quotidienne de VPE. Il adresse notamment ses remerciements appuyés à M. Agresti, Vice-président délégué à la vie étudiante.

Il rappelle que la collaboration avec M. Richter, directeur du CROUS, a été extrêmement fructueuse. Il remercie également l'ensemble des personnels administratifs du BVE et de la DEVE.

Il souligne l'importance du travail de ses co-élus, rappelant que la liste Interasso a constamment eu à cœur d'œuvrer en toute neutralité, et dans l'unique souci de servir l'intérêt des étudiants.

Il exprime enfin sa gratitude envers la CFVU, pour son écoute et sa confiance, confiance dont il s'est efforcé d'être digne.

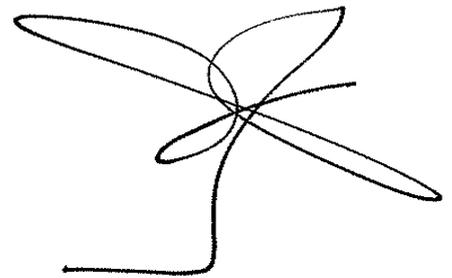
Extrêmement enrichissante, cette expérience a beaucoup appris à l'ensemble des élus étudiants, et M. El Ahmadi espère avoir été constructif au cours de ce mandat électif.



Le VP Formation remercie M. El Ahmadi pour la disponibilité et le professionnalisme exemplaires dont il a su faire preuve dans le cadre de ses missions.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 16h25.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

INTERNATIONALISATION ET GRANDS AXES DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE D'AMU

**S. Daviet VP chargée des Relations
Internationales**

V. Baby-Collin, chargée de mission Amériques

P. Fuentes, chargé de mission Méditerranée

T. Picquet, chargée de mission Europe

A. Roux, chargé de mission Asie

F. Sylvestre, chargée de mission Afrique

Plan

Éléments de définition de la stratégie

I Données et bilans de nos actions

- Chiffres clé
- Cartes clé

II Grands axes stratégiques (propositions)

- Stratégie par grandes aires
- Stratégie par axes thématiques

III Mise en œuvre (propositions)

- Organisation
- Plan d'action
- Calendrier

Introduction : éléments de définition de la stratégie

Vision -> Objectifs -> Moyens -> Calendrier -> Suivi

Partir de notre identité :

- Une université ancrée dans l'espace euro-méditerranéen et ouverte sur le monde
- Vision à 5 ou 10 ans

Objectifs:

- Etre parmi les cent premières universités mondiales
- Intégrer de grands réseaux (ex: Universitas21; LERU)

Sources utilisées:

- Textes AMU (contrat d'établissement, lettres d'AMU)
- Observations diverses & chargés de mission
- Demande des composantes



I . Données et bilans de nos actions

Chiffres clé:

- 75 pays
- 385 partenaires en Europe
- 279 hors Europe

- 9400 étudiants internationaux
- 1000 étudiants en mobilité encadrée

- 45 diplômes en partenariat international
- 82 nouvelles cotutelles /an

NB: Pb Fiabilité des données;
Stock/flux; mobilité stage/études

Données à compléter pour une vision globale:

- MOOCS (voir avec VPF)

- Co-publications

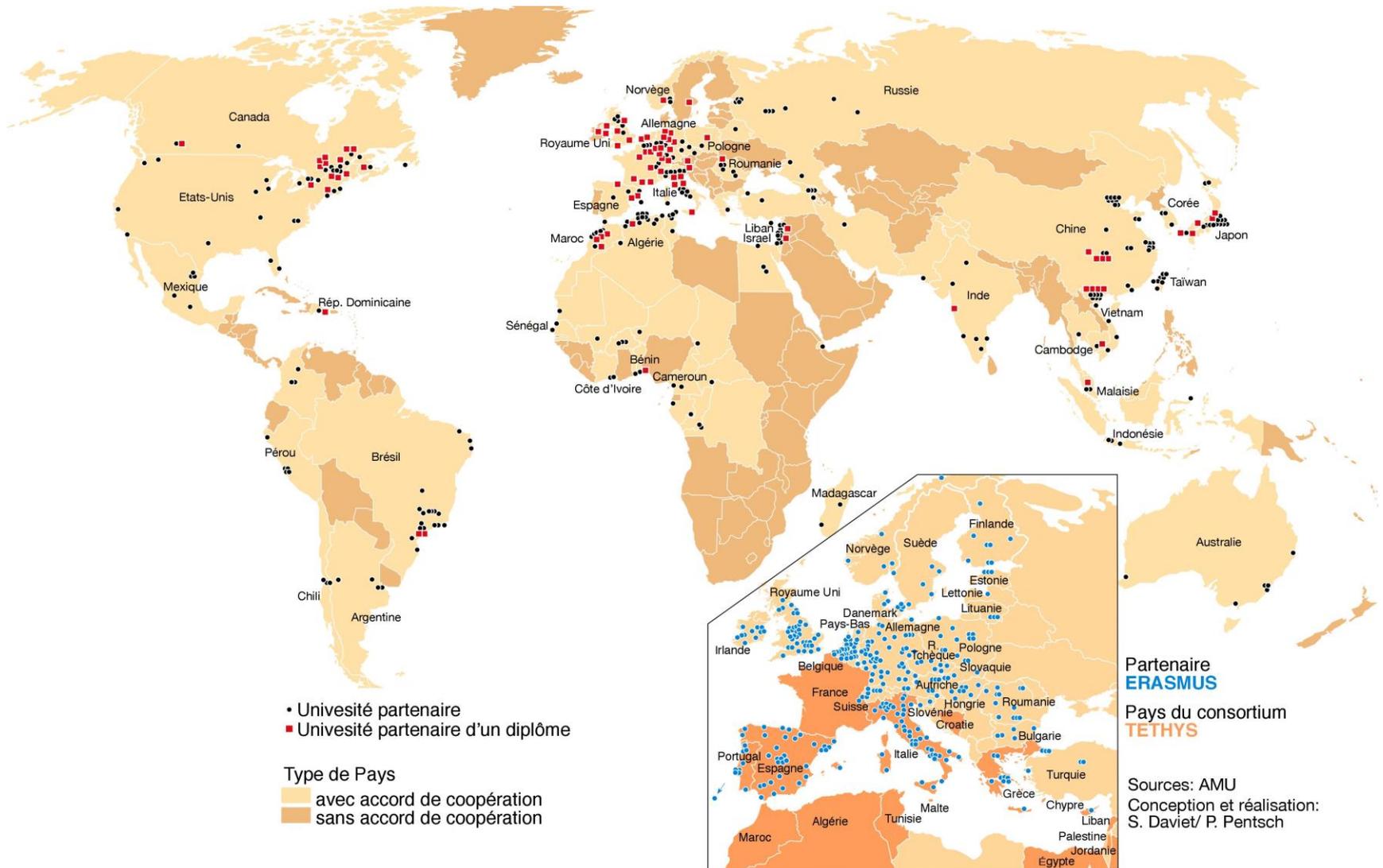
- LIA GDRI (voir avec VPR)

- Programmes bilatéraux
Partenariats Hubert Curien (PHC)

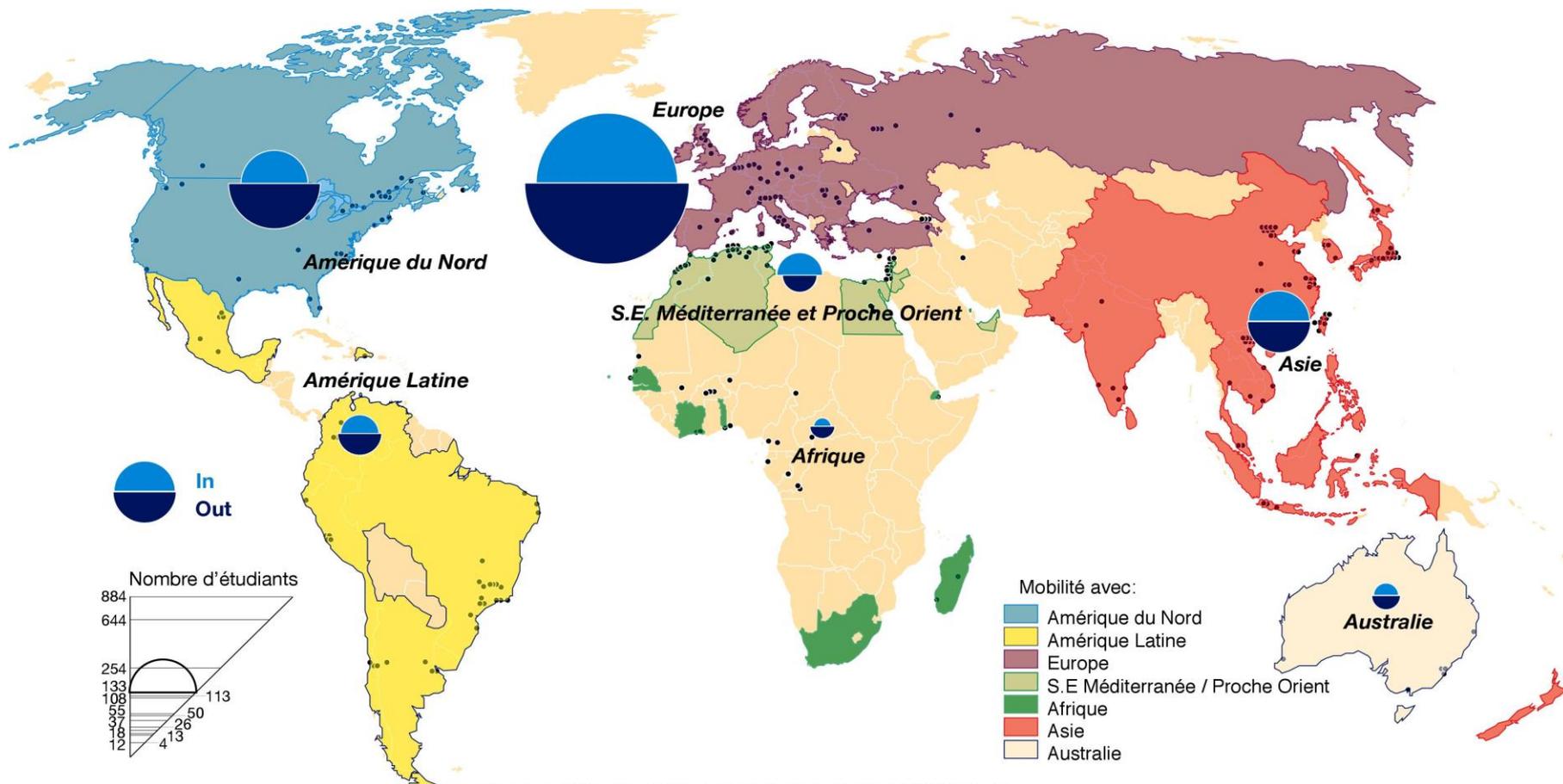
- Professeurs invités et mobilité sortante des EC

- ...etc

I. Universités partenaires et diplômes en partenariat international



I Partenariats et mobilité étudiante par grandes aires



Sources: AMU Conception et réalisation: S. Daviet/ P. Pentsch

I. Données et bilans de nos actions (synthèse)

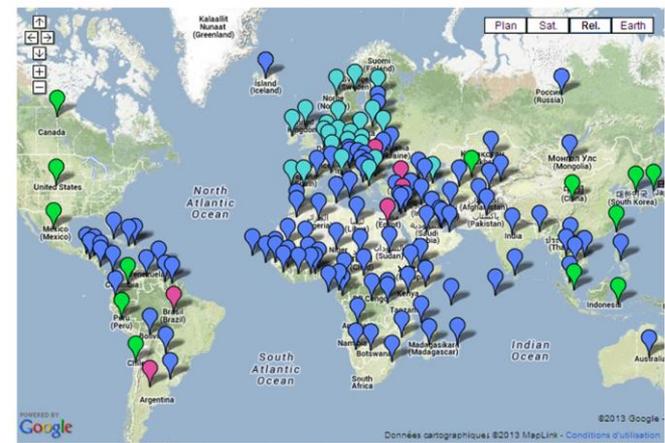
- ✓ **Des tableaux de bord à construire:** données DRI; données recherche et mobilité des EC; et besoin d'un travail de fond sur les conditions de la coopérations
- ✓ **Une mobilité étudiante actuellement en baisse** (contexte de crise)
Problème d'attractivité = offre de formation et conditions d'accueil
NB d'autres universités comme Tours sont primées pour leur accueil
- ✓ **Un ensemble de diplômes en partenariat international** accompagnés par une charte et un dispositif de suivi (GT T. Paul) très prometteur, mais une communication à améliorer (voir le site de l' UPMC)
- ✓ **Une présence sur tous les continents** avec des spécificités

Voir la différence avec Paris 1

peu présent en Am du nord et en Chine
mais davantage en Afrique



Carte "Panthéon-Sorbonne dans le monde"



<http://www.univparis1.fr/international/pantheon-sorbonne-dans-le-monde/carte-monde/>



II Europe

Enjeux spécifiques

- ❑ Notre premier espace de proximité, les 2/3 de la mobilité étudiante, la moitié de nos diplômés en partenariat international, 46% des cotutelles.
- ❑ Structuration principalement par les politiques européennes

Caractéristiques d'AMU en Europe

- ❑ **Des partenariats Erasmus avec 28 pays européens (toutes les disciplines)**
 - Deux programmes Tempus
 - 9 Erasmus Mundus (action 1 et 2)
 - Chaires Jean Monnet ou responsables de programmes (FDSP, ESPE, ALLSH)
- ❑ Rôle essentiel des programmes de recherche (cellule Europe)
- ❑ **Des cursus intégrés et des programmes bilatéraux**
 - avec **l'Allemagne** (7 cursus de la licence au doctorat) + Université Franco-Allemande (UFA)
 - avec **l'Italie** (1 Master) + Université Franco-Italienne (UFI)
 - membre fondateur de l'Université française de Galatasaray

Recommandations stratégiques

- Erasmus + : Mobilité + Levier pour des partenariats privilégiés dans la zone du voisinage et hors Europe
- Avoir une approche transversale Erasmus+ et horizon 2020 (recommandation agence 2^e2f)
- Consolider les partenaires privilégiés UE et espace européen non communautaire



II S.E. Méditerranée et P.O

Enjeux spécifiques

- Position euro-méditerranéenne d'AMU, à l'instar de Marseille
- Un tissu dense d'universités partenaires, d'organismes (UMIFRE-CNRS, IRD, Instituts Pasteur), de réseaux (économistes avec le FEMISE, juristes..)
- Rôle de la région PACA (une coopération décentralisée et un soutien à l'action scientifique).
- Ce potentiel immense (présent et hérité) est néanmoins à valoriser.

Caractéristiques de notre présence

- 40 établissements partenaires directs d'AMU au Maghreb et en Méditerranée Orientale
- Réseau du consortium des Téthys (62 universités de 15 pays des rives nord et sud)
- Depuis 2005: 18 programmes représentant 35 millions d'euros

Concurrence Espagne et Italie ont plus de programme Erasmus Mundus et Tempus que la France
Développement de nouveaux campus privés qui transforment le paysage



Recommandations stratégiques

AMU a la capacité par sa transversalité et sa position d'interface avec plusieurs organismes de jouer un rôle fédérateur et de renforcer sa position sur l'ensemble du bassin, tout en ciblant des actions spécifiques, au Maghreb d'une part et en Israël et au Liban d'autre part.

Cette capacité repose sur des synergies internes et multi-organismes



II Afrique subsaharienne

□ Enjeux du continent

- Près de 2 Milliards d'habitants en 2050
- Les enjeux du développement, avec des besoins énormes en matière de formation
- Le plus grand espace francophone (85% des francophones en 2050).
- Atouts : mutualisation avec l' IRD; appui des postes diplomatiques (SCAC)

□ Situation concurrentielle

UNESCO » Education » Enseignement supérieur » Coopération universitaire internationale » Initiative tripartite UNESCO-Chine-Afrique sur l

Enseignement
supérieur

Réforme

Coopération
universitaire
internationale

- Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN
- Initiative tripartite UNESCO-Chine-Afrique sur la coopération des universités

Assurance qualité

Reconnaissance

Exemples de coopération entre des universités de Chine et de pays africains



Zhang Wei
- Chinese professor Wu Qinsheng discusses plant worms with Omwansa Thomas Onyango, one of his students in Kenya.

China-Africa Business School, Zhejiang Normal University

La China-Africa International Business School (CAIBS) de la Zhejiang Normal University a été créée en novembre 2010. Ayant pour ambition de devenir une école de commerce d'envergure mondiale, la CAIBS s'intéresse plus particulièrement aux échanges sino-africains et est le seul établissement, parmi les universités chinoises, à se consacrer au commerce avec

le continent africain. Pour en savoir plus

Ethio-China Polytechnic College

□ AMU en Afrique

- Coopération principalement en Afrique de l'Ouest et centrale francophone= 38 accords
- Thématiques dominantes: Médecine, Physique, Mathématiques, Géographie, Environnement, ESPE
- Afrique = terrain (logique différente du partenariat inter universitaire)

□ Recommandations stratégiques

- Sortir de la culture de l'opportunité et accompagner une vision structurante de la collaboration
- Développer des formations internationales
- Stratégie de triangulation
- Développer les coopérations aussi avec de grands pays anglophones: Ex Afrique du Sud



II ASIE

Enjeux spécifiques

- Le développement économique de l'Asie s'accompagne d'une explosion de la demande d'enseignement.
- Chine, Vietnam, Japon, Inde, et Indonésie sont au cœur de la concurrence universitaire mondiale.
- Les plus grandes universités et écoles mondiales ont fait de l'Asie le terrain privilégié de leur stratégie: attirer les meilleurs étudiants asiatiques et s'implanter en Asie.

Caractéristiques de notre présence

- Près de 100 accords de coopération avec des institutions de la zone, majoritairement en Chine, au Japon et au Vietnam. Mais ces accords nombreux sont trop souvent cloisonnés et éclatés : peu d'accords associant recherche et formation.
- Deux initiatives remarquables : AMU Chine, et l'USTH au Vietnam.

Situation concurrentielle complexe

- La concurrence public/privé, universités/écoles, Europe/Amérique/Australie y est particulièrement vive,

« Notre vision, est de devenir la Boston de l'Est... un point focal de l'énergie créatrice; une ruche d'activité intellectuelle, de recherche, ..., un hub de la connaissance » Singapour, Ministre de l'éducation, 2000

Recommandations stratégiques

- Concentrer les initiatives et les moyens sur un nombre réduit de pays et de partenaires privilégiés
- Développer des relations bilatérales, mariant actions de formation et de recherche
- Privilégier la qualité à la quantité, en signant des accords avec des institutions de haut niveau
- Privilégier les niveaux master et doctorat.
- Se donner les moyens de l'excellence, en développant des cursus spécifiques et attractifs .



II Amériques-Australie

Enjeux spécifiques d'un ensemble hétérogène

- ❑ Am du Nord symbole d'excellence et attractivité ; les Etats-Unis le top 20 du classement de Shanghai.
- ❑ Les pays d'Amérique latine : émergence et demande d'une internationalisation de leurs formations
- ❑ Les gouvernements investissent : Brésil programme Sciences sans Frontières: 30 millions d'Euros rien qu'en direction de la France

Caractéristiques de notre présence

- ❑ Amérique du Nord: faible relation entre recherche et formations ; Mobilité « in » 1er cycle en SHS et gestion; les actions recherche dominant dans le secteur sciences et technologie
- ❑ Canada coopération ancienne (CREPUQ) mais en difficultés -> réorganisation du paysage
- ❑ En Amérique latine Brésil et Mexique sont des partenaires privilégiés

Situation concurrentielle

- ❑ Les facteurs linguistiques favorisent les liens Amérique latine - Espagne et Amérique du Nord - Europe du Nord
- ❑ la France doit se frayer un chemin entre 2 aires linguistiques
- ❑ En outre l'attractivité de l'Europe baisse au profit de l'Asie

Sur un marché de 4,5 millions d'étudiants internationaux dans le monde (2010), les Etats-Unis, restent leader mais sont en baisse de 25% sur 10 ans (OCDE)

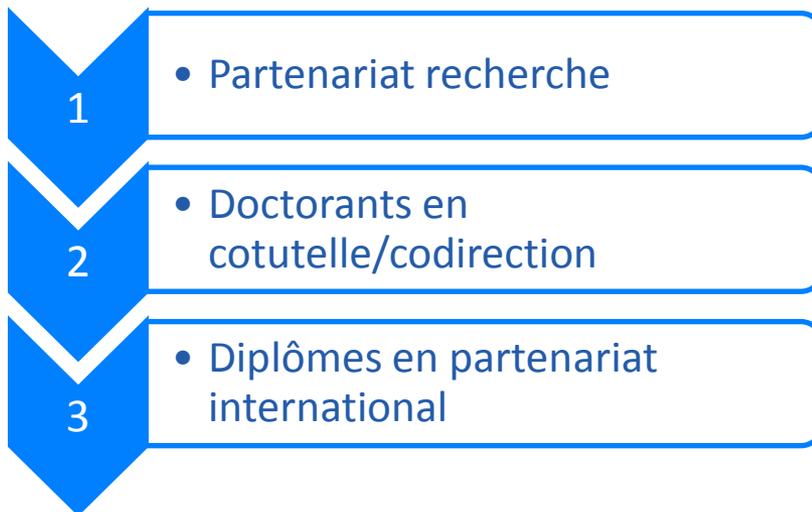
Recommandations stratégiques

- ❑ Mettre en place des partenariats ciblés et des priorités thématiques.
- ❑ Renforcer la participation d'AMU au sein des programmes bilatéraux (PUF/ Etats-Unis; SSF/Brésil; CFQCU)
- ❑ Renforcer les liens formation -recherche avec ces programmes qui favorisent co-diplômations et cotutelles
- ❑ Favoriser les partenariats Université / entreprises en sciences et technologies

II Actions intégrées recherche et formation

- Formation: le développement des diplômes en partenariat international est particulièrement actif pour ALLSH, FDSP et FEG, il faut le renforcer en sciences et technologies
- Recherche: la situation est presque inversée, les laboratoires conjoints et programmes internationaux de recherche sont développés en science, il faut les renforcer dans les autres secteurs
- Il faut encourager une approche intégrée pour être efficace

Soit de la recherche vers la formation



II Politique des langues

En Français langue étrangère
pour l'accueil des étudiants
internationaux



- **Mieux répondre aux besoins de formation en FLE, en renforçant les pré sessions intensives d'été**
- **Définir une politique du FLE en lien avec la valorisation des disciplines de l'université**
- **Créer une antenne de FLE à Marseille (demande des composantes)**
- **Recensement des besoins et des dispositifs au sein d'AMU à réaliser.**

Améliorer les capacités
linguistiques des étudiants
et EC d'AMU



- **Renforcer les certifications en langue pour les étudiants (ex de Strasbourg)**
- **Soutien aux EC qui souhaitent renforcer la maîtrise de l'anglais de spécialité disciplinaire**
- **Renforcer l'offre de formation dispensée en langue étrangère en particulier en anglais (Ex Paris 1)**
- **Un recensement des besoins est en cours (enquête MIRREL)**

II Attractivité: territoire et communication

Territoire



- **Améliorer la capacité et la qualité d'accueil (P et H) des étudiants internationaux, doctorants et professeurs invités (Très fort impact sur l'image de l'université)**
- **Besoin d'une cité internationale à Marseille**
- **Attractivité : introduire l'internationalisation dans les contrats de site** recommandation S. Bonafous.

Communication



- **Site de l'université en anglais (portail web multi-langues en cours)**
- **Pages dédiées aux diplômes en partenariat international à réaliser améliorer la communication**
- **Mettre en évidence un budget consolidé de l'international (pour des interlocuteurs japonais et chinois..., facteur de crédibilité)**

II Influence et veille stratégique

- ✓ **Être présent dans les instances internationales et les réseaux. Recenser les EC membres d'un réseau**
- ✓ **Etudier ce que font les autres
Benchmarking; programme de recherche,
prévoir des séminaires**
- ✓ **Réseau d'anciens à créer et développer ALUMNI
(ex de la Humbolt) lancement d'un réseau Campus France**
- ✓ **Diffusion et politique éditoriale
Rôle positif du CLEO**

III Organisation, plan d'action et calendrier

Organisation

- Mise en place d'un **Bureau VPRI/CDM RI** : examen (arbitrage) des projets d'accords de coopération par aire et par pays (réalisé)
- Rencontre de toutes les **composantes d'AMU** (Doyen et référent RI) : inscrire les actions internationales des composantes au sein du projet stratégique de l'université (en cours)
- **Groupes de travail autour des chargés de mission** : experts de pays, membres de réseaux ; mise en œuvre de la stratégie d'influence (à faire)
- **Commissions thématiques** au sein de la CORI : dispositif FLE, formations en anglais, ...(à faire)
- Synergies avec le VP Formation, VP Recherche et CDM RI; Amidex; ...
Renforcer la gouvernance de l'international sous l'autorité du Président

III Organisation, plan d'action et calendrier

Points clés de la stratégie

- ❖ D'une logique de « **promotion de la mobilité** » à une **stratégie de coopération internationale** et scientifique;
- ❖ Avoir une vision transversale de **l'internationalisation qui intègre recherche et formation** ;
- ❖ **Objectifs précis par grande Aire géographique** : pays cibles et actions cibles

Plan d'action :

- ❖ **Elaboration d'une cartographie** (base de donnée RI) GT à lancer
- ❖ **Définition d'indicateurs** (objectifs à atteindre en termes de mobilité, cotutelles, copublications, visiting professors, certifications, LIA...)
- ❖ **Appel à projet d'encouragement aux actions cibles**

III Calendrier

Réflexion

Finalisation

Mise en œuvre

28
novembre
2013

Début
2014

Définition
des
indicateurs

2014-2015
mise en
œuvre N1

2016-2017
mise en
œuvre N3

9
décembre
CORI

GT
Carto
graphie

Validation
gouvernance

2015-2016
mise en
œuvre N2

Bilan du
contrat
2012 2017



Présentation du CROUS d'Aix-Marseille :
Les bourses et aides financières aux étudiants

Elles sont versées en 10 mensualités
(septembre à juin)

Echelon	Montant	
	Annuel	Mensuel
0	0€	-
0 bis*	1 000€	100,00€
1	1 653€	165,30€
2	2 490€	249,00€
3	3 190€	319,00€
4	3 889€	338,90€
5	4 465€	446,50€
6	4 735€	473,50€
7 *	5 500€	550,00€

* Création de 2 échelons supplémentaires en 2013/14

L'Académie d'Aix-Marseille compte
28 655 boursiers (effectif au 29/11/13)

Echelon	Effectifs Aix-Marseille		Moyenne nationale
	Total	%	
0	3 561	12,43%	14,83%
0 bis	2 146	7,49%	8,65%
1	4 266	14,89%	16,74%
2	2 367	8,26%	8,88%
3	2 396	8,36%	8,76%
4	2 403	8,39%	8,46%
5	4 788	16,71%	15,34%
6	4 779	16,68%	12,78%
7	1 949	6,80%	5,56%

26 053 138€ payés pour les mois 9,10 et 11 au 29/11/2013
(24 366 308€ pour la même période en 2012)

Le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU)

Le FNAU annuel : assimilable à une bourse, il est accordé aux étudiants en :

- situation de rupture familiale,
- indépendance financière avérée vis-à-vis des parents,
- reprise des études au-delà de 28 ans...

158 bénéficiaires en 2013/2014
(au 5/12/13)

Montant moyen annuel **4154€**

Le FNAU ponctuel : il ne se substitue pas à une absence de financement d'études pérenne, à l'inverse du FNAU annuel.

- aides alimentaires, au paiement ponctuel du loyer,
- frais liés à la santé, prise en charge de mutuelle ...
- frais de matériel pédagogique.

840 aides versées pour la période
septembre à décembre 2013

190 779€ versés pour la période
septembre à décembre 2013

Dotation 2014

1 843 863 €

Les Bourses de Service Public (BSP)

La BSP : aide attribuée aux étudiants boursiers sur critères sociaux bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur.

Le bénéficiaire s'engage à :

- s'engage à suivre la formation dans un établissement d'enseignement supérieur sur la base de laquelle il s'est vu attribuer un contrat de travail associé à un emploi d'avenir professeur
- s'inscrire à un concours de recrutement d'enseignants du premier ou du second degré et à se présenter à la totalité des épreuves d'admissibilité de ce concours.
- Contrat d'un an renouvelable 2 fois
- Concerne les L2, L3 et M1 ayant une rémunération de 400€ versée par le rectorat, l'aide s'ajoute à cette rémunération pour les boursiers.

162 bénéficiaires <i>sur un contingent de 187 en 2012/2013</i> à Aix-Marseille + Mayotte	Montant annuel 2 604€
289 contingent 2013/2014	



Présentation du CROUS d'Aix-Marseille :
politique immobilière

Réhabilitation du Pavillon 1

	Etat antérieur	Réalisation	Période de travaux
• Aile ouest	154 chambres	157 chambres 4 studios PMR 4 studios	déc. 2012 / mai 2013
• Aile est	145 chambres	155 chambres	mai 2013 / déc. 2013

Coût de l'opération

7,4 M€



2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Réhabilitation du Pavillon 3

	Etat antérieur	Réalisation	Période de travaux
• Aile est	154 chambres	174 chambres	juin 2013/ janv. 2014
• Aile ouest	145 chambres	145 chambres	fev. 2014/ août 2014

Coût de l'opération

6,8 M€



2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Construction cité Internationale

	nombre	type	Année
• Cité internationale	200	studios	2014
	150	studios	2015
• Parking	200	places sur le site	

Coût de l'opération

• Cité internationale	16,8 M€
• Parking	



2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

→ La cité universitaire Arc de Meyran

Réhabilitation complète de la cité

	Etat antérieur	Réalisation	Période de travaux
• rénovation	321 chambres	323 chambres 6 chambres PMR	janv à août 2014

Coût de l'opération

7M€



Programme des travaux

- Rénovation lourde et qualitative
- Extension en front d'autoroute

Construction neuve

	nombre	type	Année
• Extension	80	Studios	2015



2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Construction neuve

	nombre	type	Année
• Construction	330	chambres	2015-16

Coût de l'opération

En attente de financement

Contraintes spécifiques

- Gestion du chantier dans le quartier
- Urbanisme



2011

2012

2013

2014

2015

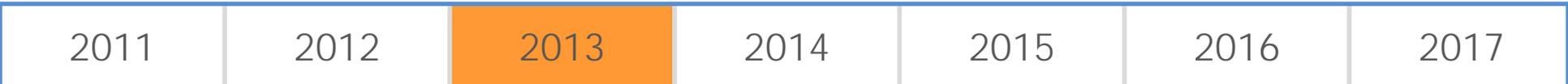
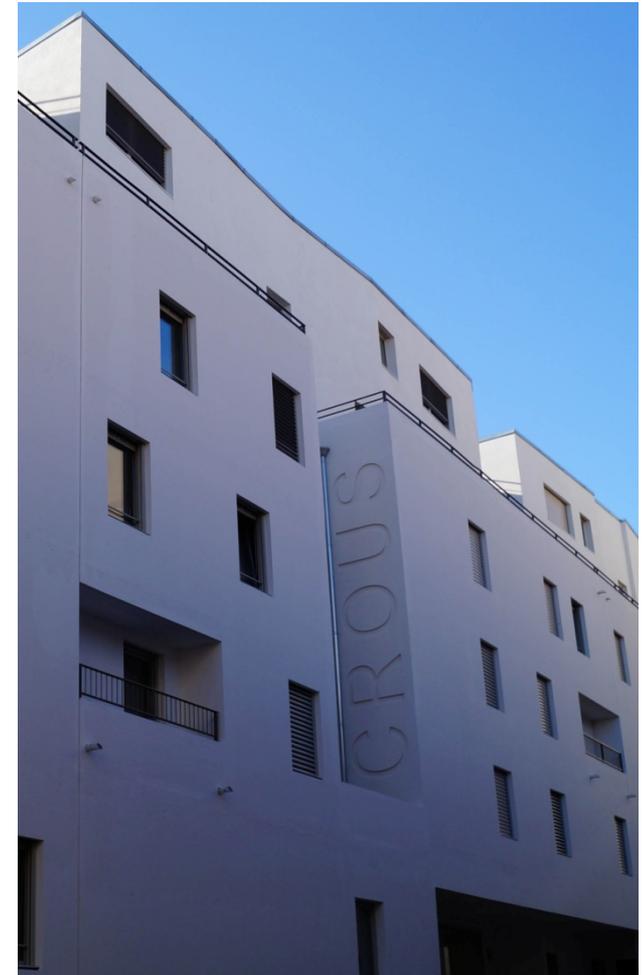
2016

2017

Démolition - reconstruction

	nombre	type	Année
• Construction	137	studios	2013

<i>Coût de l'opération</i>	9 M€
----------------------------	------



Réhabilitation du Bâtiment B

	Etat antérieur	Réalisation	Période de travaux
• Aile nord	150 chambres	60 studios 15m ² 6 studios 20m ² 22 studios 25m ²	Mars/ août 2013
• Aile sud	149 chambres		Juillet/déc 2014

Coût de l'opération

7,76 M€



Autres - 2013

- Libération de l'Hexagone avec transfert de la lingerie au bâtiment F et des services administratifs au bâtiment B

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Réhabilitations

	Etat antérieur	Réalisation	Période de travaux
• Bâtiment D	150 chambres	85 studios	2013
• Bâtiment B	148 chambres	148 chambres	2014
• Bâtiment A	140 chambres	140 chambres	2015

Coût des opérations

• Bâtiment D	2,9 M €
• Bâtiment B	3,2 M €



2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Lucien CORNIL

- Démolition de l'ancien RU et construction de 220 logements

Alice Chatenoud (Saint-Jérôme)

- Construction de 120 à 150 logements

Luminy

- Construction de 150 logements

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Réhabilitation

	Places assises	Période de travaux
• Réhabilitation	300	Avril/octobre 2013

Coût de l'opération 4,4 M€



2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
------	------	------	------	------	------	------

Construction

- Acquisition en VEFA auprès de Kauffman & Broad, promoteur
- 550 places
- ouverture rentrée 2013

Coût de l'opération

6,5 M€



2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Campagne complémentaire - Décembre 2013 -

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsables	création / renouvellement	Date Conseil de composante	Tarifs FI	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENE)	Observations Expertise	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
ALLSH	SHS	CU	Préventeur de risques routiers	Christine POPLIMONT	création	09-sept-13	- €	1.200 €	Nombreux échanges afin de finaliser le dossier de la formation	5 dec 2013		